





Compte rendu du CA UL du 07/05/2013

ORDRE DU JOUR

- Informations du Président et du Vice-président
- 2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 mars 2013

Vie Institutionnelle

- 3. Modification de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de l'Université de Lorraine
- 4. Modification du règlement intérieur des Pôles Scientifiques :
 - a. EMPP
 - b. SJPEG
 - c. TELL
- Désignation d'un correspondant "Informatique et libertés" en remplacement de Frédérique HINSBERGER
- 6. Désignation du Directeur du Centre Franco-Allemand Lorrain
- 7. Désignation des représentants au Conseil du Centre Franco-Allemand Lorrain

Affaires Financières & Achat Public

- Programmation des marchés transversaux 2013
- Évolution des attributions de la Commission des Achats

9bis. Remise de prix aux lauréats du concours « Start Up » organisé par TELECOM Nancy

Ressources Humaines

Campagne d'emplois du second degré

Études & Insertion Professionnelle

- 11. Calendrier universitaire
- Tarifs des examens HSK de l'Institut Confucius
- 13. SUPPRIMÉ
- 14. Renouvellement de l'habilitation à délivrer la Capacité de médecine d'Allergologie
- 15. Demande d'ouverture du département d'IUT « Carrières juridiques »
- 16. Demande d'ouverture du département d'IUT « Génie du conditionnement et emballages »

Patrimoine Immobilier

17. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

Recherche & Valorisation

18. Demande de subvention Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) relative à la multi valorisation de l'ortie vers des applications agricoles, alimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques







Début du CA 9h20.

1. Informations du Président

Contrat de site : il n'est pas encore signé. Le report est lié aux contraintes de l'agenda du Ministre. C'est prévu le 04/06/2013. Confirmation des conditions annoncées sur l'accompagnement : 3 x 20 emplois et 4 M€ sur 2013 en fonctionnement.

ESPE (Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education) : il faut se poser la question de la temporalité du dossier. La réorganisation de l'IUFM est également en question. Les mentions de master ont été décrites par le Ministère et les concours sont en place. Une rencontre aura lieu prochainement entre le directeur F. SCHNEIDER et la Rectrice. Un point plus précis sera fait lors des prochains CF et CA. Place de l'agrégation dans le système ? Question sans réponse pour le moment.

Contrat Particulier Etat Lorraine 2014/2016 (CPEL) : son objectif est de mettre en œuvre des actions et des projets permettant le rebond économique de la Région lorraine. L'UL est sollicitée sur ce point, un certain nombre de projets en émanent. Des échanges ont lieu avec les collectivités territoriales. Cela doit aller très vite : faire remonter les premières propositions au 1^{er} Ministre pour le 30 mai 2013 dans les domaines de l'énergie, la santé, le numérique ; des projets ayant fait l'objet des appels d'offres Investissements d'Avenir sont également inclus. Un point sur les actions proposées par les pôles scientifiques, l'immobilier et autres sera fait lors du prochain CA.

SATT : changement de positionnement du PRES Bourgogne Franche Comté : il sera remplacé dans le futur CA de la SATT par l'Université de Bourgogne, mais les autres membres du PRES (UTT, etc.) souhaiteraient également être actionnaires, ce qui nécessite des discussions supplémentaires. Par ailleurs, le rapport Tambourin-Beylat a été proposé à la Ministre sur la gestion de la propriété intellectuelle, et il pourrait remettre en partie en cause l'activité des SATT, notamment sur la propriété des brevets. L'Université de Bourgogne veut intégrer la propriété des brevets dans la SATT, pas l'UL.

A l'UL, le Président prolongera les contrats des CDD du service valorisation dans la mesure où le processus de mise en place est actuellement arrêté dans l'attente d'une clarification de ses missions.

VP CA

- Formation à l'élaboration du budget universitaire : une nouvelle session le 29 mai au matin.
- Informations sur Université de la Grande Région : K. TOMBRE est en déplacement et nous en parlera lors d'un prochain CA.
- Formation Doctorale : Clotilde BOULANGER, VP CS viendra nous en parler lors d'un prochain CA.
- Précisions sur le taux 0 (92,03 €) en formation continue : il correspond aux réunions préparatoires en amont des négociations ou post-contrat pour faire le point.

<u>Président</u> : il y aura bien des stagiaires ESPE sur le site Epinal contrairement à ce qui était initialement affiché.

Un représentant des Collectivités signale que le plan opérationnel 2014-2016 est quelque chose d'exceptionnel eu égard à la situation de la Région Lorraine. On ne sait pas combien on aura, mais il ne faut surtout pas passer à côté. Il est essentiel de ne pas se disperser car le calendrier est très serré. Les Collectivités pensent qu'il y a une dizaine de projets sur lesquels il faut se positionner.







Pour le projet LIS (Low Impact Steelmaking, suite du projet ULCOS visant à réduire les émissions de CO_2 dans la sidérurgie) : 32 M \in sont engagés sur le projet, dont 60% en Lorraine : 19 M \in pour la recherche publique, 8 M \in pour Arcelor-Mittal.

Six procurations sont enregistrées. Le quorum est atteint et le CA peut délibérer.

2. Projet de CR du CA du 26/03/13

Une demande écrite d'un représentant du collège B précisant son intervention sur le contrat de site a été transmise et sera intégrée au CR.

Une élue BIATSS de l'UNSA propose une modification de son intervention sur le projet d'établissement : «Favoriser l'initiative, responsabiliser les acteurs et reconnaître leur investissement collectif et individuel ». Avant toute reconnaissance individuelle, les élus de l'UNSA demandent à ce que le taux 5 au minima soit appliqué à l'ensemble des personnels BIATSS.

<u>Vote</u> : unanimité pour.

Vie Institutionnelle présentée par le VP CA

3. Modification de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de l'UL

Mise à jour de la liste des laboratoires de l'UL.

Vote: unanimité pour.

4a. Modification du RI du Pôle EMPP

Le CT a demandé l'intégration dans le document des conditions de quorum (50% des présents et représentés), ce qui a été fait.

L'affichage de périodicité de réunions n'apparaît pas dans ce règlement intérieur. Vos représentants ont demandé à ce qu'un bilan des réunions des Pôles Scientifiques et Collégiums soit présenté au CA en fin d'année. En fonction du bilan, la contrainte sera introduite. Le VP CA rappelle que ce n'est pas toujours précisé dans les RI des autres Pôles.

<u>Vote</u>: 3 abstentions, autres pour.

4b. Modification du RI du Pôle SJPEG

Vote: 3 abstentions, autres pour.

4c. Modification du RI du Pôle TELL

Une nouvelle formulation pour le quorum est proposée : 50% des membres du conseil (présents et représentés).

Remarque d'un de vos élus BIATSS de l'UNSA: harmoniser la notation (un « BIATOSS » reste dans le document).

Vote: 3 abstentions, autres pour.







5. Nouveau correspondant Informatique et Libertés

Remplacement de Frédérique Hinsberger. Il est proposé la nomination de Jean Daniel Durand (affaires juridiques). Suite à la demande **des élus BIATSS de l'UNSA**, le Président signale que le correspondant est un cadre A désigné par le CA et qu'il n'y a pas eu d'appel à candidatures.

<u>Vote</u>: 2 abstentions, autres pour.

6. Désignation du Directeur du CFALOR

Le Président indique que l'appel à candidature a donné 2 candidats.

- Reiner MARCOWITZ, PR UL, directeur du Centre d'Etudes Germaniques Interculturelles de Lorraine
- Jean-Pierre JACQUOT, PR UL, Directeur du Pôle A2F.

Le Président propose Reiner MARCOWITZ car il a fortement œuvré pour la création du CFALOR.

Un administrateur représentant des catégories B demande si l'on peut cumuler la fonction de Directeur du CFALOR avec des Directions de laboratoire, etc.

Le Président répond que ce n'est pas une Direction opérationnelle, ceci dit il faudra aborder les questions des cumuls.

<u>Vote</u> sur la nomination de Reiner MARCOWITZ : 3 refus de votes, autres pour.

7. Désignation des représentants au Conseil du CFALOR

- usagers hors doctorat : 1 candidature (sans suppléant) : Nicolas BÜLHER, ISFATES (formation commune Nancy – Karlsruhe).

Une élue étudiante demande pourquoi il n'y a pas d'élection. Le Président répond que cela a été discuté lors du dernier CA au moment du vote des statuts. Le format du Conseil du CFALOR est particulier, un certain nombre de membres du Conseil du CFALOR sont désignés par le CA de l'UL.

<u>Vote</u> sur la nomination de Nicolas BÜHLER : 3 refus de votes, autres pour.

- doctorants : 1 candidature, Claudia HESS. Son parcours s'est déroulé en France, Allemagne et Luxembourg.

<u>Vote</u> sur la nomination de Claudia HESS : 3 refus de votes, autres pour.

 BIATSS: 3 candidatures. Parmi celles-ci, il y a l'assistante de Direction du CFALOR, ce qui pose un problème. Les deux autres candidates ont accepté de joindre leur candidature en un duo titulaire/suppléante (Virginie BERNARD / Ulrike BRAUN).

<u>Vote</u> sur la nomination de ce duo : 3 refus de votes, autres pour.

Le VP CA précise que des membres du Conseil du CFALOR doivent également être désignés par les Directeurs de Collégiums et Pôles Scientifiques. Ces Directeurs souhaitent que les membres éligibles puissent être également chercheurs, et pas seulement enseignants-chercheurs. Le CA valide la demande.

Le Président conclut que pour les usagers et les doctorants, un message sera renvoyé pour des candidatures de suppléants.







Affaires Financières et Achats Publics

8. Programmation des marchés transversaux 2013 présenté par le DGS

Un certain nombre de marchés transversaux sont à passer en plus par rapport aux 4 ex-Universités car si chacune ne dépassait pas le seuil des marchés, l'UL, en cumulant, dépasse ce seuil. Il faut également envisager des secteurs de marchés permettant de faciliter le fonctionnement de l'Etablissement. La démarche est progressive du fait de la complexité de cette opération.

Un élu étudiant voudrait avoir des précisions sur le rôle des marchés, d'où viennent les chiffres ? Il s'interroge sur la pertinence de l'externalisation du ménage.

Les chiffres affichés représentent les dépenses constatées. Pour ce qui est de l'attribution des marchés, il y a une commission des achats émanant du CA qui doit établir les cahiers des charges et évaluer les prestations. Pour ce qui est du nettoyage des locaux, nous ne disposons pas de personnel suffisant. Il est impossible de dégager de la marge de manœuvre salariale pour recruter des CDD, et nous ne disposons pas de postes de titulaires autres que ceux occupés actuellement.

Un élu BIATSS rappelle que sur son campus il a vu les personnels de nettoyage ne pas être remplacés à leur départ. Il serait bon de faire une étude précise sur le rôle des femmes de ménage au-delà du simple nettoyage. Par ailleurs, lorsqu'une entreprise de nettoyage intervient de 6h à 8h, l'état des locaux en fin de journée est déplorable. Faisons attention à ce que la prestation externe ne soit pas au final plus chère.

Le DGS répond qu'il n'y a aucune variation de périmètre pour les prestations extérieures de nettoyage : elles seront réalisées seulement là où elles le sont déjà aujourd'hui. Il constate que là où l'UGAP sous-traite cette prestation, la satisfaction n'est pas toujours au rendez vous.

Un élu BIATSS demande qu'un débat soit engagé au sein de l'UL sur l'externalisation des fonctions.

Vote: 2 abstentions, 2 contre, autres pour.

9. Evolution des attributions de la commission des achats

Le DGS indique que la commission donne son avis sur les passations de marchés. Dans le cas où des jurys de concours ou des commissions de choix sont nommées (procédures spécifiques), la commission ne peut que valider le choix émis. Il est donc proposé qu'elle n'ait plus dans ce cas à se prononcer mais soit seulement informée.

Le VP Patrimoine précise que cela concerne principalement les marchés immobiliers en Maîtrise d'Ouvrage Public.

<u>Vote</u>: 2 abstentions, autres pour.

9bis - Remise des prix aux lauréats de la start-up TELECOM Nancy

Validation des montants de prix proposés dans le cadre de la manifestation Start-Up Academy (prix de 1000 € à 300 €)

<u>Vote</u>: 1 abstention, autres pour.







Ressources Humaines

10. Campagne d'emplois du second degré 2eme session 2013

9 postes sont indiqués vacants au 1^{er} septembre 2013.

<u>Vote</u>: unanimité pour.

Patrimoine Immobilier présenté par le VP Patrimoine

17. Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2013-2017 (SPSI) et CR de la Commission Patrimoine Immobilier sur le SPSI

Le VP Patrimoine présente le SPSI : première mouture en 2012, mais compléments demandés par la tutelle. Il a été reproché à l'UL de ne pas avoir demandé la dévolution du patrimoine immobilier dans le cadre des RCE.

Quelques chiffres: 832 500 m² SHON (l'UL est la première université de France en matière de surfaces), 262 bâtiments, 52 sites, 495 ha de foncier (dont principalement la ferme de la Bouzule). 528 M€ de bâti et 374 M€ de foncier. Il faudrait 357 M€ pour remettre en état l'ensemble des bâtiments + 54 M€ de mise en conformité accessibilité. Très peu de biens sont possédés en propre.

Un excédent théorique de 50 000 m² SHON est observé, mais lié à la dispersion des sites.

Une élue étudiante indique que sur le campus LSH, les amphis sont effectivement bondés... il faudrait réfléchir à un meilleur accueil des étudiants.

Le VP Patrimoine confirme : en période de pointe, il y a des lieux où on dépasse largement 100% de la capacité. Dans d'autres, on peut être à 5%...

Le VP Patrimoine enchaîne sur la Politique Immobilière 2013-2017. Pour pouvoir envisager une politique efficace dans le domaine du patrimoine immobilier, il fallait d'abord avoir une évaluation très précise des locaux et de leurs usages. Après une analyse réaliste de nos besoins, on estime que 50 000 m² sont excédentaires et doivent être cédées pour 2019. Ceci intègre le fait que certaines surfaces seront ajoutées (nouvelles constructions).

Un élu BIATSS rappelle que pour certaines formations, on n'arrive pas à trouver des salles (informatiques par exemple) et donc on en « emprunte » sur d'autres campus. Ceci dit, des responsables de campus facturent ces emprunts...

Le VP Patrimoine répond qu'on est encore dans un modèle économique issu des 4 établissements fondateurs, et donc il faut encourager les emprunts à titre gracieux, sans pouvoir les obliger aujourd'hui. A partir de 2014, il sera prévu une manière commune et harmonisée de mettre à disposition nos locaux.

Un élu BIATSS demande si une réflexion est en cours sur la dévolution du patrimoine aux universités au sein de la CPU ?

Le Président indique que celles qui ont accepté la dévolution sont plutôt contentes de l'opération. Mais elles n'avaient pas la même dispersion du patrimoine immobilier et/ou un patrimoine immobilier relativement récent et en bon état. De toute façon, le processus de dévolution est bloqué pour 3 ans. Cela nous laisse du temps pour réfléchir à notre cas.

Vote: 2 abstentions, autres pour.







Etudes et insertion professionnelle

18. Demande de subvention FEADER Multivalorisation ORTIE

<u>Vote</u>: 1 abstention, autres pour.

11. Calendrier Universitaire 2013-2014 présenté par le VP CF

Un élu étudiant demande l'inscription d'une semaine blanche (sans cours mais avec TD/TP) avant les examens.

Le VP CF signale que c'est du ressort des équipes pédagogiques, donc cela ne rentre pas dans ce cadre. La remarque pourra être envoyée avec le document voté.

<u>Vote</u>: unanimité pour.

12. Tarifs d'examens HSK Institut Confucius

Le HSK est la certification de langue chinoise. Un certain nombre de tarifs sont indiqués selon le niveau et l'épreuve (oral, écrit).

Une élue étudiante souhaite savoir s'il existe un cadrage national de ces tarifs ? Y a-t-il des possibilités d'exonération pour les boursiers ?

Le Président répond que c'est cadré directement par les Instituts donc le tarif est identique au niveau national, voire dans les pays proches. Pour l'exonération, ce n'est pas possible de dire, précisément pour cette raison.

Vote: unanimité pour.

14. Renouvellement de la capacité de médecine allergologie

Le VP CF indique qu'il n'y a pas de raison de ne pas demander le renouvellement mais pas d'éléments financiers fournis.

Un élu étudiant souhaite connaître le niveau de formation correspondant et une estimation du coût.

Un représentant catégorie A de la Faculté de Médecine répond que les capacités permettent aux personnes déjà médecins et titulaires d'un autre Diplôme d'Etudes Spécialisées de se former à une autre spécialité. La durée est de l'ordre de 2 ans, le coût d'environ 400 à 500 € par an. C'est un tarif fixé nationalement, contrairement aux DU qui sont locaux aux universités.

Vote: unanimité pour.

15. Ouverture d'un département d'IUT Carrières Juridiques (IUT METZ)

Le VP CF présente cette formation uniquement en apprentissage. L'ouverture d'un nouveau département doit s'envisager à coût constant, et le bilan financier n'était pas fourni lors du vote du CF. C'est le cas maintenant. Deux questions ont été posées par le CF :

- quels sont les métiers au niveau DUT ? Ne sont-ce pas les prémices de l'ouverture d'une licence ? Réponse : il y a bien des métiers qui sont ouverts à Bac+2 dans ce domaine mais ils risquent de glisser vers le Bac+3 donc on peut s'attendre à une demande d'ouverture de LP sur ce thème
- relations avec la formation de droit à Nancy et à Metz.







Une élue étudiante s'interroge sur le financement.

Le VP CF lui dit que toute formation par apprentissage se fait avec un CFA. Il y a reversement (taxe d'apprentissage, financement région, etc.) de ressources à l'organisme formateur.

Un élu étudiant répond qu'au niveau national, l'ouverture de départements d'IUT n'est pas recommandée. Par ailleurs, quel sont les coûts dans le contexte financier difficile de l'UL ?

Le Président précise que le Collégium Technologie a la volonté de proposer aux jeunes lorrains l'ensemble des départements d'IUT existants et exprime son accord sur cette vision. Pour l'équilibre financier, il a bien été précisé au Collégium Technologie que les moyens sont à trouver dans le Collégium. Après il faut voir ce que cela signifie en termes de charges d'enseignants chercheurs. En revanche, pour ce dossier comme le suivant, le Président estime qu'on ne travaille pas dans le contexte de l'Université de Lorraine. Le premier dossier est seulement messin, le second est uniquement vosgien. Or on ne va pas ouvrir des départements d'IUT dans chaque pôle d'enseignement lorrain! Donc un effort doit être fait dans ce sens et des discussions entre les différents Collégiums concernés par une ouverture de formation doivent avoir lieu.

<u>Vote</u>: 3 abstentions, autres pour.

16. Ouverture d'un département d'IUT Génie Conditionnement & Emballage (IUT Epinal)

Le VP CF signale que des discussions en CF ont eu lieu sur le montant élevé des Primes de Responsabilité Pédagogique dès la première année. Cela a été modifié. On peut également trouver optimiste la montée en charge sur 3 ans quant aux bénéfices estimés. Moins d'exigences sur le besoin immédiat d'un Bac+3.

Le Président complète : il faut s'attacher au fait que nos IUT restent des IUT de plein exercice. Ceci nécessite 3 départements de formation pour chaque IUT. S'il y a des disparitions de départements, elles doivent être « compensées » par l'ouverture de nouveaux départements.

Vote: 4 abstentions, autres pour.

Le VP CA remarque que les porteurs de projet ne fournissent comme d'habitude que le coût humain dans l'annexe financière. Il faudra désormais réfléchir en coût complet (avec environnement, salles, frais induits, etc.) pour une véritable facturation aux CFA. Des éléments de base seront bientôt fournis. Il ajoute qu'il travaille actuellement avec les VP et directions au nouveau modèle économique. Les Directeurs de Pôles et Collégiums seront associés.

Questions Diverses

1. composition irrégulière du CA

Le Président indique que cela a été porté devant le tribunal administratif. Il ne souhaite donc pas commenter.

2. problème de notation de certaines formations à Metz

Le Président trouve que le recours devant le Rectorat par un membre du CF est une démarche étonnante. Le problème est lié au fait qu'une circulaire indique que les coefficients et les valeurs de crédits ECTS doivent être identiques. Mais ce n'était pas







systématiquement le cas à Metz. Y a-t-il eu préjudice pour les étudiants? Difficile de répondre pour le moment car le sujet est complexe. Une réponse est en cours. Ceci dit ce n'est plus le cas à l'UL, mais nous récoltons ce qui a été fait auparavant.

3. délais de rémunération inacceptable des personnels vacataires.

Le Président précise que cette année, les vacataires seront payés en juin. Dans les quatre ex-établissements, les méthodes étaient différentes. Nous sommes dans une année de transition, il faut peut-être accepter des démarches transitoires. Une nouvelle application est en cours de déploiement, elle devrait permettre d'être réactifs dans le futur. Il ne faut pas oublier qu'effectuer des vacations à l'UL ne doit pas être une activité principale! Mais il est clair que dans certains cas, on est à la limite (NB : 187 heures TD maximum).

Un administrateur demande s'il ne faudrait pas prévoir deux catégories de vacataires : ceux qui interviennent peu pour lesquels il faut une procédure allégée et ceux qui interviennent beaucoup (seuil à définir) pour lesquels le passage devant le CS sera nécessaire.

La VP Moyens est d'accord, l'étude est en cours. Pour les vacataires qui interviennent régulièrement, on demande toujours les mêmes documents...

Le Président signale que le problème n'est pas lié à une volonté de l'UL, mais des circulaires ministérielles contraignantes sont apparues.

Une élue BIATSS de l'UNSA explique qu'on comprend bien l'année de transition, la remise à plat, etc. La question posée est tout à fait légitime. Ceci dit au niveau des Ecoles, des IUT, les professionnels se posent des questions. Il aurait fallu informer les vacataires beaucoup plus tôt qu'ils ne seraient payés qu'en fin d'année universitaire.

Le Président répond que l'administration a annoncé très tôt aux Directeurs de composantes qu'il y aurait un décalage...

4. pas de M2 admissible en stage en responsabilité dans le Département des Vosges

Le Président précise que la réponse a été donnée au début du CA dans les informations : 6 postes on été affectés.

5. devenir du patrimoine de l'UL lors de la restructuration des sites?

Le Président annonce qu'une mission est en cours pour évaluer notre patrimoine. Mais bien sûr si des objets de valeur sont recensés, on fera en sorte de les mettre en valeur.

6. remarques sur la DRH

Le Président signale qu'il y a effectivement une problématique concernant la charge de travail de la DRH, ce qui génère un taux de non réponse. Une réflexion est en cours par rapport au nombre d'actes à effectuer avec un système d'information qui est encore balbutiant. Le turn-over est important pour les personnels, cela souligne des difficultés.

Un élu BIATSS précise que ce n'est pas un reproche à la DRH, bien au contraire. Mais malheureusement des personnels sont maltraités au sein de l'UL et se sentent délaissés car ils ne reçoivent pas de réponse. Il faut donc mettre les moyens sur ce service là.

7. dans le cas de recrutements MCF / PR avec un seul candidat (ou très peu), avons-nous une procédure particulière de recrutement ?







Après débat sur l'intérêt de mettre ou non une règle spécifique, le Président rappelle que la règle de ne pas pourvoir un poste sur lequel il n'y aurait qu'un candidat était mise en place à l'UHP et qu'il ne souhaite pas la reproduire à l'UL. Sans parler que Nancy et Montpellier n'ont pas la même attractivité pour le même concours...

8. Proposition de motion des étudiants

Le Président n'est pas contre l'idée de motion, il partage le fond mais tient à signaler que les actes que dénoncent les étudiants ici font systématiquement l'objet de dépôts de plainte par l'UL. Il faut faire attention à la politique : se positionner ou se manifester contre la xénophobie, le racisme est légitime. Mais évoquer l'extrême-droite, ce n'est pas le lieu : c'est trop vaque, c'est un problème politique. Il ne veut donc pas soumettre la proposition sous cette forme.

Une élue étudiante répond que depuis le début de l'année, le GUD a refait son apparition. Ce groupuscule d'extrême-droite défend des positions racistes, xénophobes, antisémites, etc. On observe des dégradations, des menaces contre des étudiants, des tags, des appels à tabasser les homosexuels, etc. Les étudiants demandent que l'UL se prononce contre ce genre de valeurs et d'idées et que les associations qui font de la pédagogie contre les discriminations ne soient pas empêchées de défendre ces positions à l'Université.

Un représentant étudiant précise qu'Interassos ne souhaite pas que cette motion soit soumise dans ces termes, car il faut de façon générale condamner les comportements antirépublicains.

Un administrateur précise qu'il y a le fond et la forme ; qu'il partage totalement les idées sur le fond, mais comprend le positionnement du Président quant à la forme.

Le Président répète qu'il ne veut pas qu'on présente les choses sous forme politique. Par ailleurs, que l'UL se positionne contre le racisme, l'homophobie, etc. semblerait montrer que la question se pose, et donc que l'Université n'a pas un comportement universitaire. Il ajoute d'ailleurs qu'il se prononce toujours contre l'accueil de politiques à l'UL, quel que soit leur bord, pour ces raisons, qu'ils soient « extrêmes » ou non.

Il conclut qu'on peut effectivement réfléchir à une motion du CA réaffirmant les valeurs de l'Université de Lorraine. Pour ce qui est d'organiser des manifestations sur un campus, il ne faut pas oublier que la responsabilité du Président est de veiller aux conséquences d'une manifestation pouvant entrainer des violences.

Fin du CA 16h20.